

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023-016

Approuvant la signature d'un avenant n°2 au marché de travaux de restructuration de l'office du restaurant scolaire des Acacias pour le lot 2 – Electricité - Plomberie - Chauffage – Ventilation avec le groupement représenté par la société SCHNEIDER

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2022-171 en date du 28 juillet 2022 approuvant la signature d'un marché de travaux de restructuration de l'office du restaurant scolaire des Acacias pour le lot 2 – Electricité - Plomberie - Chauffage – Ventilation avec le groupement représenté par la société SCHNEIDER ;

VU la décision n°2022-257 en date du 01 décembre 2022 approuvant la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de restructuration de l'office du restaurant scolaire des Acacias pour le lot 2 – Electricité - Plomberie - Chauffage – Ventilation avec le groupement représenté par la société SCHNEIDER ;

VU l'ARRÊTÉ N° 2022-400 donnant délégation de pouvoir à Monsieur Jérôme CAUET, 1e adjoint au Maire, en remplacement de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de la Ville de Marcoussis, pendant son absence du mercredi 11 janvier 2023 au dimanche 12 février 2023 inclus ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de déposer les radiateurs de la salle de restauration afin de faire des travaux de peinture et de remplacer les robinets de ces derniers ;

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°2 au marché de travaux de restructuration de l'office du restaurant scolaire des Acacias pour le lot 2 – Electricité - Plomberie - Chauffage – Ventilation avec le groupement représenté par la société SCHNEIDER ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°2 au marché de travaux de restructuration de l'office du restaurant scolaire des Acacias pour le lot 2 – Electricité - Plomberie - Chauffage – Ventilation est signé avec le groupement représenté par la société SCHNEIDER ET CIE - 3 Rue Pasteur - 91170 VIRY CHATILLON.

ARTICLE 2

Cet avenant n°2 concerne la dépose les radiateurs de la salle de restauration afin de faire des travaux de peinture et le remplacement des robinets de ces derniers

ARTICLE 3

Le montant de l'avenant N°2 est de 1 275,40 € HT soit 1 530,48 € TTC.

Le montant total du marché s'élève donc à 229 440,10 € HT soit 275 328,12€ TTC.

ARTICLE 4

La dépense est inscrite au Budget Ville 2023.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, le 03 février 2023,

Pour le maire empêché,
L'adjoint délégué
Jérôme Cauët

